



Photographies :
Laurent Hazgui/
Divergence. Le

ESCLAVES SOUS LA COUPE

A PARIS, METRO CHATEAU D'EAU, C'EST LE QUARTIER DES COIFFEURS AFRO.

Environ 80 salons à deux pas des gares du Nord et de l'Est, où l'on vient de loin pour se faire faire mèches, tresses et autres tissages. Mais derrière des prix hyperattractifs, il y a quelque 1500 immigrés, essentiellement des femmes, hyperexploités. Directement : par une mafia de patrons ouest-africains qui les paient une misère et au noir. A peine moins directement : par les propriétaires des murs, qui encaissent des loyers pourquoi pas gonflés par de copieux dessous de table en liquide. Indirectement : par les client(e)s qui ignorent ou font semblant. Un employé arrive à ramener environ 150 euros par journée de 12 heures à son patron. Mais doit trimer 6 ou 7 jours par semaine pour toucher quelque 400 euros au bout du mois, souvent moins, qu'il faut en général supplier.

Le ressort de cette sombre mécanique qui tourne depuis des années ? La peur. Ces coiffeuses sont pour la plupart des sans papiers arrivées depuis peu en France, vivant dans des condi-

tions très précaires. La crainte d'être dénoncé à la police par le patron et reconduit à la frontière prévient les rébellions. Jusqu'à ce 22 mai 2014 où 18 employé(e)s du 57 bd de Strasbourg ont osé faire grève. Avec l'aide de la CGT, ils ont pu obtenir le mois suivant arriérés de salaire et, surtout, des contrats de travail, sésame pour être régularisés, mais le gérant a aussitôt mis la clé sous la porte. Depuis, les ex-employés occupent les lieux. En août, ils ont porté plainte pour "traite d'être humains, trafic dissimulé et faillite frauduleuse." Des arguments consolidés par une lettre de l'inspection du travail du 9 octobre constatant que les gérants avaient profité de la vulnérabilité des salariés pour leur imposer des conditions de travail "incompatibles avec la dignité humaine". Selon la loi, de telles charges imposeraient que les plaignants soient protégés et bénéficient d'un titre de séjour. Que les autorités continuaient, au moment où nous écrivons, de leur refuser. La peur de l'appel d'air justifie-t-elle de tolérer cette traite négrière ? ■ **ANTOINE DE RAVIGNAN**



1



2



3



4

1 Mariam, 23 ans, ivoirienne. Elle et 17 autres ex-employée occupent depuis juillet dernier le salon du 57 boulevard de Strasbourg.

2 5 septembre 2014. Les coiffeuses en lutte ont reçu le soutien d'élus du 10e arrondissement de Paris.

3 Le salon est occupé est gardé nuit et jour par les ex-employés. Certains sont reçu des menaces de mort. Après quatre mois d'occupation, la situation s'éternise et devient très difficile pour les grévistes, malgré l'aide morale et matérielle de syndicats et d'associations.

4 29 octobre, palais de justice. Le propriétaire des murs avait porté plainte et demandé l'expulsion des occupants pour récupérer son bien. Le magistrat a décidé le 6 novembre qu'il n'y avait pas lieu à référé. L'occupation peut continuer.